



1206419601

DATE DEPOT : 2012-07-11

NUMERO DE DEPOT : 2012R064110

N° GESTION : 1999B11054

N° SIREN : 413958646

DENOMINATION : 14 SEPTEMBRE

ADRESSE : 158 ter rue du Temple 75003 Paris

DATE D'ACTE : 2012/05/10

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

NATURE D'ACTE : DECISION D'AUGMENTATION

14 SEPTEMBRE

14 SEPTEMBRE
Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée
au capital de 50 000 euros
Siège Social : 158 Ter Rue du Temple 75003 PARIS
PARIS B 413 958 646

P
PF 10/5/12 EA
AA 30/5/12 —
PF 14/6/12 AI/AM/MJ
PG —

Greffe du Tribunal de
Commerce de Paris

11 JUIL. 2012
6110
numéro de dépôt

**PROCES-VERBAL DE LA DECISION EXTRAORDINAIRE
DU 10 MAI 2012**

La société LHLC PRESSE représentée par son Gérant Monsieur Laurent DENIZE associée unique de la SARL 14 SEPTEMBRE, société à responsabilité limitée au capital de 50 000 € divisé en 500 parts sociales de 100 €.

Monsieur Laurent Denize gérant non associé est présent

Après lecture du rapport de gérance, il est rappelé que l'associé unique a décidé d'augmenter le capital social de 3 500 € pour le porter de 50 000 € à 53 500 € par création de 35 parts nouvelles d'une valeur nominale de 100 € chacune et à libérer intégralement en numéraire.

Décide :

1° d'augmenter le capital social de la société s'élevant actuellement à 50 000 € divisé en 500 parts sociales de 100 € chacune entièrement libérées d'une somme de 3 500 € pour le porter à 53 500 € par création de 35 parts nouvelles de 100 € et à libérer intégralement en numéraire.

En plus et en dehors de la valeur nominale une prime d'émission de 2440 euros devra être versée lors de la souscription de chaque part. Le montant total de ces primes d'émissions soit la somme de 85 400 euro sera versé à un compte « Prime d'émission » sur lequel les droits des associés anciens et nouveaux seront proportionnellement à leurs droits égaux. La collectivité des associés décidera de toute affectation à donner à ce poste de bilan.

Les souscriptions seront ouvertes du 10 mai 2012 au 31 mai 2012

Toutefois elle sera close par anticipation dès lors que l'intégralité des parts à créer aura été souscrite par les personnes ci-après.

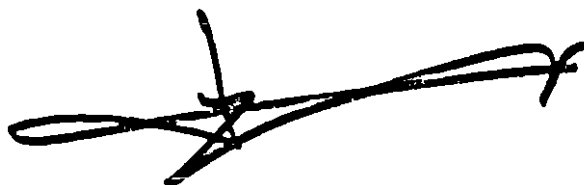
L'associé unique décide de réserver cette souscription à Monsieur Hervé Denize pour la somme de 3 500 euros. Il est noté que la totalité de la prime d'émission s'élèvera à 85 400 €.

Les parts nouvelles qui seront soumises à toutes les dispositions statutaires et seront assimilées aux parts anciennes dès leur création porteront jouissance à compter de la réalisation définitive de l'augmentation de capital et au plus tard le 14 juin 2012.

2° de donner les pouvoirs les plus étendus à la gérance à l'effet de recueillir les souscriptions, recevoir les fonds, en effectuer le dépôt dresser un acte constatant la réalisation des opérations, la libération et la répartition des parts et plus généralement à l'effet de préparer l'augmentation de capital décidée.

3° de donner tous pouvoirs à Monsieur Laurent Denize Gérant de la société ou à son mandataire afin d'accomplir toutes les formalités de publicité afférentes aux décisions prises ci-dessus

De tout ce que dessus, le gérant a dressé le présent procès-verbal qu'il a signé après lecture.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.